

Programme stratégique transversal 2025-2030

Le Plan Stratégique Transversal (PST) est un outil central pour orienter l'action de notre CPAS au cours de la présente législature. Il traduit, de manière concrète et structurée, la déclaration de politique sociale adoptée par le Conseil de l'Action sociale le 18 février 2025 et les projets proposés par l'administration. Le PST reflète la volonté commune du Conseil de l'Action sociale et de l'administration de répondre aux besoins actuels et futurs de la population tout en assurant un service public efficace et solidaire.

Il est important de souligner que le PST ne couvre qu'une partie du travail réalisé par notre CPAS. Chaque jour, les équipes de l'administration accomplissent une multitude de missions essentielles, souvent moins visibles mais indispensables : accueil et accompagnement social, octroi d'aides financières, gestion des logements, organisation de services pour les personnes fragilisées, encadrement des aînés, accueil de la petite enfance, etc. Le PST ne remplace pas cette gestion quotidienne, mais s'y ajoute. Il met en avant des projets spécifiques et transversaux qui nécessitent un suivi particulier ou une mobilisation renforcée des ressources humaines, financières et/ou matérielles.

Le PST de notre CPAS s'articule autour de quatre objectifs stratégiques majeurs, déclinés en 148 actions :

- Être un CPAS qui garantisse un **soutien social aux personnes dans le besoin**, notamment dans l'accès aux aides financières, à l'alimentation, à l'emploi, au logement et aux services de base.
- Être un CPAS qui **soutienne les aînés**, en garantissant la sauvegarde, la modernisation et le développement d'une maison de repos publique afin d'assurer une prise en charge de qualité et accessible, et en garantissant des services pour permettre aux aînés de rester autonomes et faciliter leur intégration dans la société..
- Être un CPAS qui garantisse l'accès à **une offre de places de qualité pour la petite enfance**, tout en restant dans un cadre financier soutenable à long terme.
- Être un CPAS **qui optimise son fonctionnement**, en renforçant la gestion des ressources humaines, financière, des bâtiments, des risques, et la communication interne..

Ce PST est donc à la fois une feuille de route et un outil de pilotage. Il traduit l'ambition de notre institution d'être un acteur social de proximité, capable d'anticiper les besoins et d'y répondre, tout en restant fidèle à ses missions fondamentales et en tenant compte des contraintes budgétaires. Il constitue un engagement clair : faire évoluer notre CPAS pour mieux servir la population, tout en continuant à assurer au quotidien l'accompagnement et le soutien indispensables aux citoyens les plus fragilisés.

Enfin, il est important de rappeler que le PST ne ferme pas la porte de nouveaux projets qui pourront toujours émerger, indépendamment du PST, selon les besoins et les opportunités.

Précisions méthodologiques

Chaque action ou projet inscrit dans le PST est décliné dans une fiche spécifique qui servira de feuille de route pour sa mise en œuvre. Cette fiche décrit le projet et ses objectifs, définit l'équipe projet et les partenaires associés, précise le calendrier de réalisation, identifie les ressources humaines ou financières supplémentaires éventuellement nécessaires, les risques potentiels dans l'aboutissement du projet ainsi que les indicateurs de suivi.

Lorsque les rubriques « ressources humaines » ou « budget » d'une fiche sont laissées vides, cela signifie que l'administration estime que le projet n'engendre pas de coût supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Dans les autres cas, un montant estimé est indiqué. Si, à ce stade, il n'a pas été possible d'évaluer ce coût, la mention « à déterminer » apparaît.